

DELIBERATIONS

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Séance du 7 octobre 2025

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil d'Exploitation du 7 octobre 2025

- 2025-05 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 1^{er} août 2025**
- 2025-06 Achat camion incendie SSLIA**
- 2025-07 Conventions SMICA**
- 2025-08 Audit assurances**
- 2025-09 Ouverture ligne « Hiver 2025 » vers Strasbourg avec VOLOTEA**
- 2025-10 Règles et conditions fixées à la Régie par le Syndicat Mixte**
- 2025-11 Election d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux**
- 2025-12 Conditions du dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public**
- 2025-13 Recrutement sur postes vacants**
- 2025-14 Déplacement du directeur et de l'adjoint de direction – Mandat spécial**

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025
RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-05 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 1^{er} AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

En application de l'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Exploitation, un procès-verbal de la séance précédente a préalablement été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil d'Exploitation ;

Considérant que le procès-verbal n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Exploitation *APPROUVE* le procès-verbal de la séance du Conseil d'Exploitation du 1^{er} août 2025 tel qu'annexé.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-06 : ACHAT CAMION INCENDIE SSLIA (VIM 60)

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant que le camion incendie SSLIA de 2006 (VIM 60 B – marque SIDES) doit être remplacé ;

Considérant que le coût d'un camion incendie étant « régalien » et pris en charge par la DGAC par une prise en charge annuelle des amortissements ;

Sur proposition du Président de doter l'aéroport de Rodez-Aveyron d'un camion incendie de type VIM 60 en remplacement ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil d'Exploitation** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un camion incendie de type VIM 60 ;
- **DECIDE** l'ouverture des crédits nécessaire à cette acquisition au budget 2026 pour un premier acompte et au budget 2027 pour le solde ;
- **AUTORISE** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer tout document se rapportant à cet achat.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025
RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-07 : CONVENTIONS SMICA

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu les statuts de la Régie d'Exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron ;

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant la convention de prestations d'accompagnement et d'assistance informatique entre le Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron et le SMICA en date du 10 octobre 2023 ;

Considérant les besoins de la Régie d'Exploitation pour son fonctionnement ;

Sur proposition du Président de signer des conventions avec le SMICA sur les domaines suivants :

- hébergement de données ;
- assistance Berger Levrault (outil de comptabilité 2026) ;
- outil de dématérialisation et le suivi des marchés publics ;
- Délégation à la Protection des Données (DPO).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil d'Exploitation** :

- **APPROUVE** la signature des conventions avec le SMICA pour l'hébergement des données, l'assistance Berger Levrault (outil de comptabilité 2026), l'outil de dématérialisation et de suivi des marchés publics et la Délégation à la Protection des Données (DPO) ;
- **DECIDE** l'ouverture des crédits nécessaires au budget ;
- **AUTORISE** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer l'ensemble de ces conventions avec le SMICA et tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-08 : AUDIT ASSURANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant l'intégration de l'exploitation et les investissements réalisés en régie ;

Considérant l'accroissement du trafic faisant naître de nouveaux risques (opérationnels, infrastructurels, réglementaires et environnementaux, cyber, passagers/parking ...) ;

Sur proposition du Président de lancer un audit en assurances complété d'une expertise des bâtiments ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil d'Exploitation** :

- **APPROUVE** le lancement d'un audit en assurances complété d'une expertise des bâtiments ;
- **AUTORISE** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-09 : OUVERTURE LIGNE « HIVER 2025 » VERS STRASBOURG AVEC VOLOTEA

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant la proposition de la compagnie VOLOTEA pour l'ouverture d'une liaison vers Strasbourg à partir de l'aéroport de Rodez-Aveyron, sans financement supplémentaire ;

Sur proposition du Président d'annexer la destination vers Strasbourg au contrat d'ouverture de nouvelles destinations avec la compagnie VOLOTEA aux conditions suivantes :

- 5 rotations hivernales (1 rotation en novembre 2025 et 4 rotations en décembre 2025)
- Pas de budget promotion marketing
- Un « incitive » de 30 € au passager départ, limité à 75% de remplissage pour l'année 1.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil d'Exploitation** :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une liaison vers Strasbourg à partir de l'aéroport de Rodez-Aveyron – 1 rotation en novembre 2025 et 4 rotations en décembre 2025 - sans budget promotion marketing et un « incitive » de 30€ au passager départ, limité à 75% de remplissage pour l'année 1 ;
- **AUTORISE** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer le contrat afférent avec la compagnie VOLOTEA et tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 8
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 1
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-10 : REGLES ET CONDITIONS FIXEES A LA REGIE PAR LE SYNDICAT MIXTE

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE – Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Vu les statuts de la Régie d'Exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron et notamment l'article 8.3 qui définit les attributions au Directeur de la Régie, notamment sur l'aspect « ressources humaines » :

« Le Directeur de la Régie nomme et révoque les employés de la Régie dans les conditions déterminées par le Comité syndical du Syndicat Mixte en application de l'article 10 des présents statuts.

Le Directeur de la Régie d'Exploitation encadre le personnel de la Régie (gestion des évaluations professionnelles, proposition d'avancement, gestion de la formation, proposition

de mesures disciplinaires, mise en œuvre des mesures conservatoire et toute autre action en lien avec la gestion du personnel et de l'emploi) ».

Le Président rappelle qu'en application de l'article 10 des statuts de la Régie d'Exploitation, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'aéroport de Rodez-Aveyron règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel de la Régie.

Le Président propose les nouvelles règles suivantes à attribuer au Directeur de la Régie d'Exploitation :

- recrutements de personnel en CDI (*CDD non concernés*),
- tout projet de licenciement collectif,
- le tableau des emplois et le projet annuel d'avancement des agents.

qui feront l'objet d'une délibération du Comité syndical.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil d'Exploitation** :

- **APPROUVE** d'attribuer au Directeur de la Régie d'Exploitation les règles suivantes : les recrutements de personnel en CDI (*CDD non concernés*), tout projet de licenciement collectif, le tableau des emplois et le projet annuel d'avancement des agents ;
- **PREND ACTE** que ces nouvelles règles susvisées feront l'objet d'une délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'aéroport de Rodez-Aveyron ;
- **AUTORISE** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-11 : ELECTION D'UNE « COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX »

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1 ;

Considérant que l'article L. 1413-1 susvisé dispose que le Conseil d'Exploitation doit créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui a pour rôle de donner un avis sur la Délégation de Service Public, avant que le Conseil d'Exploitation ne statue sur le principe ;

Considérant que ce même article autorise le Conseil d'Exploitation à déléguer au Président du Conseil d'Exploitation son pouvoir de convocation de la CCSPL ;

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être composée :

- du Président
- de membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle
- de représentants d'associations locales nommés par le Conseil d'Exploitation

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 7 octobre 2025 ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant que la proposition de voter la composition de la CCSPL par un vote à main levée a été acceptée, à l'unanimité, par les membres présents à cette assemblée.

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'Exploitation** :

- **ÉLIT** les délégués issus de Conseil d'Exploitation suivants à la CCSPL :

Prénom, Nom	Qualité
Monsieur Christian TIEULIE	Président du Conseil d'Exploitation
Monsieur Jean-Philippe ABINAL	Conseil départemental de l'Aveyron
Monsieur André AT	Conseil départemental de l'Aveyron
Madame Dominique GOMBERT	Conseil départemental de l'Aveyron
Madame Christine SAHUET	Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	Rodez Agglomération
Monsieur Jean-Luc CALMELLY	Personne qualifiée

- **ÉLIT** les représentants des associations désignés ci-après à la CCSPL :

Qualité	Associations
Président ou représentant	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
Président ou représentant	Jeune Chambre Economique

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-12 : CONDITIONS DU DÉPÔT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-5 ;

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation du 7 octobre 2025 ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant que les modalités de désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) sont régies par le même texte, l'article L.1411-5 du CGCT qui dispose que lorsqu'il s'agit d'un Conseil d'Exploitation relevant des dispositions des articles L.5721-1 et suivants du même Code, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer la Convention de délégation de service public, Président ou son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste

suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant que les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires comme de suppléants ;

Considérant qu'avant de procéder à la constitution de ces Commissions par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, de fixer par délibération distincte les conditions de dépôt des listes pour chacune des Commissions ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'Exploitation DÉCIDE :**

- **le dépôt des listes de candidatures se fera pour la prochaine séance ; les listes de candidatures seront remises entre les mains du Président ;**
- **les candidatures seront présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint en annexe et numérotées dans l'ordre de dépôt.**

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **POUR : 9**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**
- **ABSENTS ET EXCUSES : 2**
- **NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Liste
Élection des membres de la Commission d'appel d'offres

Président ou son représentant :

Membres titulaires :

-
-
-
-
-

Membres suppléants :

-
-
-
-
-

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

REGIE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-13 : RECRUTEMENT SUR POSTES VACANTS

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE -- Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation du 7 octobre 2025 ont été adressés à ses membres le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant la vacance de deux postes : adjoint au chef d'escale et agent d'opération d'accueil et d'information ;

Considérant le tableau des emplois ci annexé ;

Sur proposition du Président de pourvoir aux postes vacants d'adjoint au chef d'escale et d'agent d'opération d'accueil et d'information ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil d'Exploitation** :

- **VALIDE** le recrutement d'un adjoint au chef d'escale et d'un agent d'opération d'accueil et d'information ;
- **PREND ACTE** du tableau des emplois tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0

Tableau des emplois de la Régie d'Exploitation

Intitulé	Service			Contrat	ETP	Catégorie
Directeur	administration	1	Pourvu	CDI	1	cadre
Adjoint de direction	administration	2	Pourvu	CDI	1	cadre
Chef d'escale	escale	3	Pourvu	CDI	1	cadre
Responsable sûreté	administration	4	Pourvu	CDI	1	cadre
Responsable sécurité	administration	5	Pourvu	CDI	1	cadre
Chef de piste	piste	6	Pourvu	CDI	1	cadre
Responsable SSI	administration	7	Pourvu	CDI	1	cadre
Référent avitaillement	piste	8	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Assistante de direction	administration	9	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Adjoint chef de piste	piste	10	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Référent FBO	escale	11	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Assistante comptabilité / RH	administration	12	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent encadrement aérogare	escale	13	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Responsable marketing / com	escale	14	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Adjoint chef d'escale	escale	15	A POURVOIR	CDI	1	agent de maîtrise
Agent d'escale	piste	16	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent d'escale	piste	17	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent d'escale	piste	18	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent d'escale	escale	19	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent piste / avitailleur	piste	20	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent piste / avitailleur	piste	21	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent piste / avitailleur	piste	22	Pourvu	CDI	1	agent de maîtrise
Agent polyvalent piste	piste	23	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent piste	piste	24	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent d'escale	escale	25	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent d'aérogare	escale	26	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent d'aérogare	escale	27	Pourvu	CDI	1	employé
Assistante	administration	28	Pourvu	CDI	0,8	employé
Agent piste / catering	piste	29	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent piste	piste	30	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent piste	piste	31	Pourvu	CDI	1	employé
Agent polyvalent piste	piste	32	Pourvu	CDI	1	employé
Agent piste / catering	piste	33	Pourvu	CDI	1	employé
Agent de parking / facturation	administration	34	A POURVOIR	CDI	1	employé

33,8

bagagiste	piste	36	SAISONNIER	ODD	0,34	employé
bagagiste	piste	37	SAISONNIER	ODD	0,34	employé
bagagiste	piste	38	SAISONNIER	ODD	0,43	employé
bagagiste	piste	39	SAISONNIER	ODD	0,43	employé
Agent d'aérogare	escale	40	SAISONNIER	ODD	0,34	employé
Agent d'aérogare	escale	41	SAISONNIER	ODD	0,34	employé
Agent d'aérogare	escale	42	SAISONNIER	ODD	0,43	employé

36,5

Support administratif	administration		Apport en compétence		1	cadre SM
-----------------------	----------------	--	----------------------	--	---	----------

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 07/10/2025

RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

DÉLIBÉRATION N° 2025-14 : DEPLACEMENT DU DIRECTEUR ET DE L'ADJOINT DE DIRECTION – MANDAT SPECIAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 10H30, Le Conseil d'Exploitation s'est réuni à l'aéroport – Salle « Béluga » - sous la présidence de Monsieur Christian TIEULIE, Président du Conseil d'Exploitation.

Membres Présents :

Monsieur Christian TIEULIE – Madame Dominique GOMBERT - Monsieur André AT – Madame Marie LACAZE – Monsieur Christian TEYSSÉDRE – Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud VIALA, pouvoir donné à Monsieur Christian TIEULIE
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, pouvoir donné à Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Madame Christine SAHUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les rapports présentés au Conseil d'Exploitation du 7 octobre 2025 ont été adressés à ses membres le 2 octobre 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Exploitation de définir la notion de « mandat spécial » et d'habiliter le directeur et l'adjoint de direction chargés de tels mandats ;

Considérant que le directeur et l'adjoint de direction chargés de tels mandats ont droit au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement pouvant résulter de l'exercice de leurs missions ;

Considérant les déplacements du directeur et de l'adjoint de direction hors département sur des dossiers d'intérêt concernant l'aéroport de Rodez-Aveyron au sein de plusieurs organismes ;

Sur proposition du Président de donner « mandat spécial » à Monsieur Vincent MENEGHETTI, en sa qualité de directeur de la Régie d'Exploitation et à Monsieur Pierre-Jean AYRAL, en sa qualité d'adjoint de direction pour se rendre au Congrès UAF à Paris et à la rencontre avec la compagnie Ryanair à Dublin.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil d'Exploitation** :

- ***DONNE*** mandat spécial à Monsieur Vincent MENEGHETTI, en sa qualité de directeur de la Régie d'Exploitation et à Monsieur Pierre-Jean AYRAL, en sa qualité d'adjoint de direction, sur les déplacements hors département tels que le Congrès UAF à Paris et la rencontre avec la compagnie Ryanair à Dublin ;
- ***AUTORISE*** la prise en charge des frais liés à la participation du directeur et de l'adjoint de direction à ces déplacements : déplacement [avion, train, voiture (y compris péage, métro, taxi, parc de stationnement)], hébergement et restauration pour le montant réel, au vu des justificatifs de dépenses ;
- ***AUTORISE*** le Directeur de la Régie d'Exploitation à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Exploitation

Christian TIEULIE

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **POUR** : 9
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0